Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 73 (1978)
Heft: 3-fr

Artikel: Expérience d'aménagement : on est prévoyant à Plan-les-Ouates
Autor: Baertschi, Pierre
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-174746

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

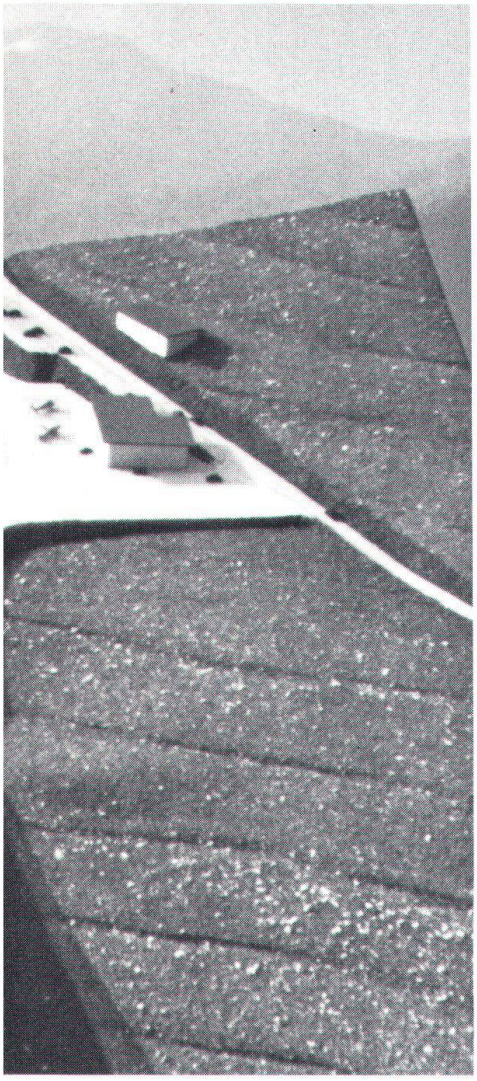

«préserver le bien-être de tous les habitants et d'interdire tout ouvrage de nature à compromettre l'aspect ou le caractère d'un site». Les motifs du recours sont: 1. La violation du droit d'être entendu (relativement à l'expertise). 2. Le fait que l'objet a été modifié en cours de procédure: l'autorisation de construire n'est pas conforme à la demande ayant fait l'objet de l'enquête publique. 3. Des modifications de plans ultérieures permettent à la société, selon l'interprétation, de réaliser trois types de pistes différents. 4. L'objectivité et la régularité de l'expertise EMPA sont contestées sur plusieurs points. L'effet suspensif a été demandé par les recourants. En date du 15 juin dernier, le TF a jugé la demande inutile, Téléverbier s'étant engagée à *laisser les travaux en suspens* jusqu'au moment où les recours de droit public auront été tranchés.

Nombreuses interventions

Plusieurs recours, en effet, ont été déposés par divers groupements. Il serait fastidieux d'en donner le détail. Mais d'autres interventions doivent être mentionnées:

- Une demande de la Fondation suisse pour la protection du paysage (FSPAP), appuyée par toutes les associations amies, à l'OFA, pour qu'il reconsidère la question;
- Une demande de reconsidération adressée au Département fédéral des transports (le Conseil fédéral pouvant être appelé à trancher en dernière instance);
- Une question écrite de la conseillère nationale Nanchen (du 18 janvier 1978), demandant notamment si le Conseil fédéral estime que l'autorisation de l'OFA respecte la loi sur la protection des eaux, qui subordonne la délivrance d'un permis de construire hors du périmètre des égouts à l'existence d'un *besoin objectivement fondé;*
- Une pétition adressée en mars aux Chambres, et jointe d'ailleurs dans le rapport de la commission à une pétition contraire du comité de soutien de l'«altiport». Le 23 juin, le Conseil des Etats a transmis ces pétitions au Conseil fédéral pour information, sans débat.

Tourisme suicidaire

Les ligues suisses pour la protection de la nature et du patrimoine national, la FSPAP, le Club Alpin Suisse, ainsi que le Groupement valaisan contre l'aérodrome de la Croix-de-Cœur, sont tous *opposés à une piste en dur.* En cas de nouvelle enquête publique, les associations suisses de protection seraient habilitées à faire opposition pour atteinte au site – ce qui est impossible à de simple citoyens. Il va de soi qu'une piste en gazon limiterait et le tonnage et la fréquence des avions (avec la piste en dur, l'EMPA a conclu à un maximum de *36 mouvements par heure!*).

La montagne est un lieu de détente où l'on vient chercher le contact avec la nature, l'air pur et le silence dont l'homme moderne a toujours davantage besoin. L'aérodrome en cause, qui est surtout de *prestige*, est la négation même de tout cela. Il est comme le symbole d'un tourisme suicidaire qui consiste à supprimer par ses excès la beauté et l'intégrité des sites qui sont précisément sa raison d'être. Le projet, s'il se réalisait, constituerait un dangereux précédent. Déjà, une société Transvalair a inclus dans son programme *«la création d'altiports»*. Des visées analogues menacent d'autres régions alpines. L'avenir de nos Alpes est en jeu.

Claude Bodinier

On est prévoyant à Plan-les-Ouates

Expérience d'aménagement

Plan-les-Ouates est une commune à la fois résidentielle et agricole. Le village proprement dit borde la route qui, de la frontière de Perly et Saint-Julien, mène à Genève. Il constitue l'exemple même de ces villages-rue fréquents en France voisine. Les problèmes de ce village sont inhérents à sa situation géographique. L'agglomération genevoise toute proche tend à s'étendre sur le territoire de cette commune. Divers projets ont été établis ces dernières années, qui visaient à développer des quartiers nouveaux à haute densité ainsi qu'une ceinture de l'agglomération.

Suite page 18

Le centre du village de Plan-les-Ouates.

Participation des habitants

La population avait récemment eu une réaction de rejet face à la création de nouveaux quartiers à haute densité. La situation nouvelle était quelque peu confuse; ces réactions spontanées n'avaient pas réellement confronté la population locale à un choix raisonné. Tout processus d'aménagement devait dès lors rechercher des *outils de discussion.* Mais les aménagistes savent les limites objectives qui freinent ce genre de dialogue. Toutefois, depuis plusieurs années, certaines expériences ont été tentées. Ainsi, de nouvelles techniques de participation intègrent dans le processus de décision des données issues directement d'une *prise de rôle des habitants.* Les jeux de simulation donnent à l'usager la possibilité de comprendre les phases d'une décision et d'exprimer directement ses souhaits, à la base même des études d'aménagement.

Un laboratoire

Depuis un certain temps, un groupe du Département d'architecture de *l'Ecole polytechnique de Lausanne* s'est penché sur ces problèmes. Il a finalement constitué un laboratoire d'engagement des usagers, ce qui lui permet de mettre directement à disposition des communes ou autres collectivités locales ses moyens de travail et son expérience dans ce domaine.

A Plan-les-Ouates, ce laboratoire a répondu à la demande du lieu. Suite au souhait des autorités, il a cherché à élaborer non pas tellement un plan d'aménagement du genre classique, mais beaucoup plus les critères de *l'aménagement futur.* En fait, il a été le révélateur d'une situation, ceci tout en se gardant d'intervenir dans les tentatives d'aménagement que la Commune pourra élaborer ultérieurement.

C'est en se fondant sur le vécu des usagers que les critères ont été établis. Des entretiens sur maquette ont eu lieu avec plusieurs personnes représentatives des diverses couches de population de la commune. Ce faisant, les gens se sentaient concernés par leur environnement et leur devenir, tout en prenant conscience des règles inhérentes au déroulement du jeu.

Orienter les choix

Ces entretiens ont permis d'élaborer plusieurs conclusions et propositions. Outre des possibilités de répartition d'activités et l'implantation de certains gabarits de bâtiments, l'approche a donné beaucoup d'importance à la notion *qualitative* des choix. Certaines propositions ont pu ainsi grouper les souhaits de plusieurs catégories d'habitants. Parmi les propositions finalement suggérées, on mentionnera le développement de certaines zones d'utilité publique, la restructuration de certains emplacements où certaines activités devraient se mêler, etc.

Toutes les données utiles à une orientation responsable des instances locales ont été rassemblées. Souhaitons qu'elles en fassent un usage utile au développement de cette sympathique commune.

Pierre Baertschi

Le déroulement de l'entretien: l'usager peut comprendre les phases d'une décision et exprimer directement ses souhaits, à la base même d'une étude d'aménagement.